ROYAUME DE BELGIQUE

Statut de la liste de réserves et de notifications au moment du dépôt de l'Instrument de ratification

Ce document contient la liste des réserves et des notifications formulées par la Belgique telle que confirmée au moment du dépôt de l'Instrument de ratification, conformément aux articles 28(6) et 29(3) de la Convention.

Article 2 – Interprétation des termes

Notifications - Conventions fiscales couvertes par cette Convention

En vertu de l'article 2(1)(a)(ii) de la Convention, la Belgique souhaite que les conventions suivantes soient couvertes par la Convention :

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
1	Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Albanie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir l'évasion fiscale	Albanie	Original	14-11-2002	01-09-2004
2	Convention entre le Royaume de Belgique et la République algérienne démocratique et populaire tendant à éviter la double imposition et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Algérie	Original	15-12-1991	10-01-2003
3	Convention entre le Royaume de Belgique et la République Argentine tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Argentine	Original	12-06-1996	22-07-1999
4	Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Arménie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière	Arménie	Original	07-06-2001	01-10-2004

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
	d'impôts sur le revenu et sur la fortune				
5	Convention entre le Royaume de Belgique et l'Australie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Australie	Original	13-10-1977	01-11-1979
			(a) Instrument subséquent	20-03-1984	20-09-1986
			(b) Instrument subséquent	24-06-2009	12-05-2014
6	Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Autriche en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, y compris l'impôt sur les exploitations et les impôts fonciers	Autriche	Original	29-12-1971	28-06-1973
			(a) Instrument subséquent	10-09-2009	01-03-2016
7	Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Azerbaïdjan tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Azerbaïdjan	Original	18-05-2004	12-08-2006
8	Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Bahreïn tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Bahreïn	Original	04-11-2007	11-12-2014
			(a) Instrument subséquent	23-11-2009	11-12-2014
9	Convention entre le Royaume de Belgique et la République populaire du Bangladesh tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Bangladesh	Original	18-10-1990	09-12-1997
10	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Belarus tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Belarus	Original	07-03-1995	13-10-1998
11	Convention entre le Royaume de Belgique et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie tendant à éviter la double imposition des revenus et de la fortune	Yougoslavie – Bosnie-Herzégovine	Original	21-11-1980	26-05-1983

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
12	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernment de la République du Botswana tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Botswana	Original	30-11-2017	N/A
13	Convention entre le Royaume de Belgique et la République Fédérative du Brésil, en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu	Brésil	Original	23-06-1972	13-07-1973
			(a) Instrument subséquent	20-11-2002	23-10-2007
14	Convention entre le Royaume de Belgique et la République populaire de Bulgarie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Bulgarie	Original	25-10-1988	28-11-1991
15	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Canada en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Canada	Original	23-05-2002	06-10-2004
			(a) Instrument subséquent	01-04-2014	N/A
16	Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Chili tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Chili	Original	06-12-2007	05-05-2010
17	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République populaire de Chine tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Chine	Original	07-10-2009	29-12-2013
18	Convention entre le Royaume de Belgique et la République démocratique du Congo en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Congo (République démocratique)	Original	23-05-2007	24-12-2011
			(a) Instrument subséquent	16-07-2010	N/A
19	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de	Croatie	Original	31-10-2001	01-04-2004

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
	Croatie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune				
20	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Chypre en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune	Chypre	Original	14-05-1996	08-12-1999
21	Convention entre le Royaume de Belgique et la République tchèque tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	République tchèque	Original	16-12-1996	24-07-2000
			(a) Instrument subséquent	15-03-2010	13-01-2015
22	Convention entre la Belgique et le Danemark en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Danemark	Original	16-10-1969	31-12-1970
			(a) Instrument subséquent	27-09-1999	25-04-2003
			(b) Instrument subséquent	07-07-2009	18-07-2013
23	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de l'Equateur tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Equateur	Original	18-12-1996	18-03-2004
24	Convention entre le Royaume de Belgique et la République Arabe d'Egypte tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Egypte	Original	03-01-1991	03-03-1997
25	Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Estonie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Estonie	Original	05-11-1999	15-04-2003
26	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Finlande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Finlande	Original	18-05-1976	27-12-1978
			(a) Instrument subséquent	13-03-1991	16-07-1997
			(b) Instrument subséquent	15-09-2009	18-07-2013
27		France	Original	10-03-1964	17-06-1965

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
	Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus		(a) Instrument subséquent	15-02-1971	19-07-1973
			(b) Instrument subséquent	08-02-1999	27-04-2000
			Amending Instrument (c)	12-12-2008	17-12-2009
			Amending Instrument (d)	07-07-2009	01-07-2013
28	Convention entre le Royaume de Belgique et la République gabonaise tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Gabon	Original	14-01-1993	13-05-2005
29	Convention entre le Royaume de Belgique et la Géorgie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Géorgie	Original	14-12-2000	04-05-2004
30	Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Ghana tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital	Ghana	Original	22-06-2005	17-10-2008
31	Convention entre le Royaume de Belgique et la République hellénique tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Grèce	Original	25-05-2004	30-12-2005
			(a) Instrument subséquent	16-03-2010	24-07-2017
32	Convention entre le Royaume de Belgique et la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Hong Kong	Original	10-12-2003	07-10-2004
33	La Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République populaire hongroise tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune	Hongrie	Original	19-07-1982	25-02-1984

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
34	Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Islande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Islande	Original	23-05-2000	19-06-2003
			(a) Instrument subséquent	15-09-2009	14-04-2015
35	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de l'Inde tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Inde	Original	26-04-1993	01-10-1997
			(a) Instrument subséquent	09-03-2017	N/A
36	Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Indonésie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Indonésie	Original	16-09-1997	07-11-2001
37	Convention entre la Belgique et l'Irlande en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Irlande	Original	24-06-1970	31-12-1973
			(a) Instrument subséquent	14-04-2014	N/A
38	Convention entre le Royaume de Belgique et l'Ile de Man tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Ile de Man	Original	16-07-2009	N/A
39	Convention entre le Royaume de Belgique et l'Etat d'Israël tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Israël	Original	13-07-1972	04-11-1975
40	Convention entre la Belgique et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu	Italie	Original	29-04-1983	29-07-1989
			(a) Instrument subséquent	19-12-1984	29-07-1989
			(b) Instrument subséquent	11-10-2004	17-04-2013
41	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Côte d'Ivoire tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Côte d'Ivoire	Original	25-11-1977	30-12-1980

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
42	Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Kazakhstan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Kazakhstan	Original	16-04-1998	13-04-2000
43	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques pour éviter la double imposition des revenus et de la fortune	URSS - Kirghizstan	Original	17-12-1987	08-01-1991
44	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Corée tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Corée (Sud)	Original	29-08-1977	19-09-1979
			(a) Instrument subséquent	20-04-1994	31-12-1996
			(b) Instrument subséquent	08-03-2010	01-12-2015
45	Convention entre le Royaume de Belgique et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie tendant à éviter la double imposition des revenus et de la fortune	Yougoslavie - Kosovo	Original	21-11-1980	26-05-1983
46	Convention entre le Royaume de Belgique et l'Etat du Koweït tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à favoriser les relations économiques	Koweït	Original	10-03-1990	28-10-2000
47	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Lettonie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Lettonie	Original	21-04-1999	07-05-2003
48	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Lituanie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Lituanie	Original	26-11-1998	05-05-2003
49	Convention entre la Belgique et le Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de régler	Luxembourg	Original	17-09-1970	30-12-1972
			(a) Instrument subséquent	11-12-2002	20-12-2004

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
	certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune		(b) Instrument subséquent	16-07-2009	25-06-2013
50	Convention entre le Royaume de Belgique et la Région administrative spéciale de Macao de la République populaire de Chine tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Macao	Original	19-06-2006	N/A
51	Convention entre le Gouvernement belge et le Gouvernement macédonien tendant à éviter la double imposition en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune et à prévenir la fraude fiscale	Macédoine	Original	06-07-2010	17-07-2017
52	Convention entre le Gouvernement de la Belgique et le Gouvernement de la Malaisie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Malaisie	Original	24-10-1973	14-08-1975
			(a) Instrument subséquent	25-07-1979	25-07-1979
			(b) Instrument subséquent	18-12-2009	N/A
53	Convention entre le Royaume de Belgique et l'Etat de Malte, tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale	Malte	Original	28-06-1974	03-01-1975
			(a) Instrument subséquent	23-06-1993	17-10-2002
			(b) Instrument subséquent	19-01-2010	N/A
54	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Maurice tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Maurice	Original	04-07-1995	28-01-1999
55	Convention entre le Royaume de Belgique et les Etats-Unis mexicains tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Mexique	Original	24-11-1992	01-02-1997
			(a) Instrument subséquent	26-08-2013	19-08-2017
56	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques pour éviter la double imposition des revenus et de la fortune	URSS - Moldavie	Original	17-12-1987	08-01-1991

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
57	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Moldavie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Moldavie	Original	04-12-2008	N/A
58	Convention entre le Royaume de Belgique et la Mongolie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Mongolie	Original	26-09-1995	30-03-2000
59	Convention entre le Royaume de Belgique et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie tendant à éviter la double imposition des revenus et de la fortune	Yougoslavie - Monténégro	Original	21-11-1980	26-05-1983
60	Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu	Maroc	Original	31-05-2006	30-04-2009
61	Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Pays-Bas	Original	05-06-2001	31-12-2002
			(a) Instrument subséquent	23-06-2009	01-09-2013
62	Convention entre le Gouvernement de la Belgique et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Nouvelle-Zélande	Original	15-09-1981	08-12-1983
			(a) Instrument subséquent	07-12-2009	N/A
63	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital	Nigéria	Original	20-11-1989	27-10-1994
64	Convention entre le Royaume de Belgique et le Sultanat d'Oman tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude	Oman	Original	16-12-2008	N/A

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
	fiscale en matière d'impôts sur le revenu				
65	Convention entre le Royaume de Belgique et la République islamique du Pakistan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Pakistan	Original	17-03-1980	02-09-1983
66	Convention entre le Royaume de Belgique et la République des Philippines tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Philippines	Original	02-10-1976	09-07-1980
			(a) Instrument subséquent	11-03-1996	24-12-1999
67	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Pologne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Pologne	Original	20-08-2001	29-04-2004
			(a) Instrument subséquent	14-04-2014	02-05-2018
68	Convention entre la Belgique et le Portugal en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu	Portugal	Original	16-07-1969	19-02-1971
			(a) Instrument subséquent	06-03-1995	05-04-2001
69	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Etat du Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Qatar	Original	06-11-2007	N/A
			(a) Instrument subséquent	22-03-2015	N/A
70	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Roumanie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Roumanie	Original	04-03-1996	17-10-1998
71	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Fédération de Russie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Russie	Original	16-06-1995	26-06-2000
72			Original	19-05-2015	N/A

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
	Convention entre le Royaume de Belgique et la Fédération de Russie tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Russie (nouvelle)	(a) Instrument subséquent	30-01-2018	N/A
73	Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Rwanda tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Rwanda	Original	16-04-2007	06-07-2010
			(a) Instrument subséquent	17-05-2010	N/A
74	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Saint-Marin tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Saint-Marin	Original	21-12-2005	25-06-2007
			(a) Instrument subséquent	14-07-2009	18-07-2013
75	Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Sénégal tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Sénégal	Original	29-09-1987	04-02-1993
76	Convention entre le Royaume de Belgique et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie tendant à éviter la double imposition des revenus et de la fortune	Yougoslavie - Serbie	Original	21-11-1980	26-05-1983
77	Convention entre le Royaume de Belgique et la République des Seychelles tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Seychelles	Original	27-04-2006	10-09-2015
			(a) Instrument subséquent	14-07-2009	22-06-2016
78	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Singapour tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Singapour	Original	06-11-2006	27-11-2008
			(a) Instrument subséquent	16-07-2009	20-09-2013
79	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République slovaque tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir	République slovaque	Original	15-01-1997	13-06-2000

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
	l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune				
80	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Slovénie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Slovénie	Original	22-06-1998	02-10-2002
81	Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Afrique du Sud tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Afrique Sud	Original	01-02-1995	10-10-1998
82	Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume d'Espagne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Espagne	Original	14-06-1995	25-06-2003
			(a) Instrument subséquent	02-12-2009	N/A
			(b) Instrument subséquent	15-04-2014	N/A
83	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République démocratique socialiste de Sri Lanka tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en manière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Sri Lanka	Original	03-02-1983	12-06-1985
84	Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Suède tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Suède	Original	05-02-1991	24-02-1993
85	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques pour éviter la double imposition des revenus et de la fortune	URSS - Tadjikistan	Original	17-12-1987	08-01-1991
86	Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Tadjikistan tendant à éviter la double imposition et à prévenir la	Tadjikistan	Original	10-02-2009	N/A

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
	fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune				
87	Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Thaïlande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Thaïlande	Original	16-10-1978	28-12-1980
88	Convention entre le Royaume de Belgique et la République tunisienne tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Tunisie	Original	07-10-2004	05-06-2009
89	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu	Turquie	Original	02-06-1987	08-10-1991
			(a) Instrument subséquent	09-07-2013	N/A
90	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques pour éviter la double imposition des revenus et de la fortune	URSS - Turkménistan	Original	17-12-1987	08-01-1991
91	Convention entre le Royaume de Belgique et la République de l'Ouganda tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Ouganda	Original	26-07-2007	N/A
			(a) Instrument subséquent	25-04-2014	N/A
92	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Ukraine tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Ukraine	Original	20-05-1996	25-02-1999
93	Convention entre le Royaume de Belgique et les Emirats arabes unis tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Emirats arabes unis	Original	30-09-1996	06-01-2004
94	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Royaume-Uni de	Royaume-Uni	Original	01-06-1987	21-10-1989
			(a) Instrument subséquent	24-06-2009	24-12-2012

Nu	Titre	Autre Juridiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
	Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital		(b) Instrument subséquent	13-03-2014	N/A
95	Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Etats-Unis	Original	27-11-2006	28-12-2007
96	Convention entre le Royaume de Belgique et la République orientale de l'Uruguay tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir la fraude fiscale	Uruguay	Original	23-08-2013	04-08-2017
97	Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Ouzbékistan tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Ouzbékistan	Original	14-11-1996	08-07-1999
			(a) Instrument subséquent	17-04-1998	08-07-1999
			(b) Instrument subséquent	18-02-2015	N/A
98	Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Venezuela tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Venezuela	Original	22-04-1993	13-11-1998
99	Convention entre le Royaume de Belgique et la République socialiste du Vietnam tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Vietnam	Original	28-02-1996	25-06-1999
			(a) Instrument subséquent	12-03-2012	N/A

Article 3 – Entités transparentes

Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes

En vertu de l'article 3(6) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 3(4) et non visée par une réserve prévue à l'article 3(5)(c) à (e). Les numéros de l'article et du paragraphe de chaque disposition concernée sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
27	France	Article 1 (4)
38	Ile de Man	Protocole (2)
49	Luxembourg	Article 4 (1), deuxième phrase
57	Moldavie	Article 1 (2)
61	Pays-Bas	Protocole (2) et Protocole (4) (b)
62	Nouvelle-Zélande	Article 4 (1), deuxième phrase
84	Suède	Article 4(1), deuxième phrase
88	Tunisie	Article 4 (1), deuxième phrase
95	Etats-Unis	Article 1 (6)

Article 4 – Entités ayant une double résidence

Réserves

En vertu de l'article 4(3)(a) de la Convention, la Belgique se réserve le droit de ne pas appliquer l'intégralité de l'article 4 à ses Conventions fiscales couvertes.

Article 6 – Objet d'une Convention fiscale couverte

Notification relative aux choix prévus

En vertu de l'article 6(6) de la Convention, la Belgique par la présente choisit d'appliquer l'article 6(3).

Notification relative au texte du préambule de Conventions fiscales couvertes

En vertu de l'article 6(5) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes ne sont pas visées par la réserve prévue à l'article 6(4) et contiennent à leur préambule le texte décrit à l'article 6(2). Le texte pertinent de ces préambules est indiqué ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Texte du préambule
1	Albanie	Désireux, < aux fins de développer et de favoriser leurs relations économiques,> de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et à prévenir l'évasion fiscale,
2	Algérie	Désireux de conclure une convention tendant à éviter la double imposition et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
3	Argentine	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
4	Arménie	<Désireux de promouvoir et de renforcer les relations économiques, scientifiques, techniques et culturelles entre les deux Etats contractants et> d'éviter la double imposition du revenu et de la fortune, de prévenir l'évasion fiscale <et d'éliminer la discrimination fiscale>,
5	Australie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
6	Autriche	Désireux d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, y compris l'impôt sur les exploitations et les impôts fonciers,
7	Azerbaïdjan	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
8	Bahreïn	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
9	Bangladesh	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
10	Belarus	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Texte du préambule
11	Yougoslavie – Bosnie-Herzégovine	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter la double imposition des revenus et de la fortune,
12	Botswana	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
13	Brésil	Désireux d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu,
14	Bulgarie	<Désireux d'encourager et de renforcer les relations et la coopération économiques entre les deux pays,> ont décidé de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
15	Canada	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
16	Chili	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
17	Chine	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
18	Congo (République démocratique)	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
19	Croatie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
20	Chypre	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
21	République tchèque	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
22	Danemark	Désireux d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
23	Equateur	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
24	Egypte	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
25	Estonie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Texte du préambule
26	Finlande	Désireux de conclure une nouvelle Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
29	Géorgie	<Désireux de promouvoir et de renforcer les relations économiques, culturelles, scientifiques et techniques entre les deux Etats> par la conclusion d'une Convention tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
30	Ghana	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital,
31	Grèce	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenus,
32	Hong-Kong	Desireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
33	Hongrie	< Désireux > de conclure une convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et < de promouvoir et renforcer les relations économiques entre les deux pays >,
34	Islande	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
35	Inde	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
36	Indonésie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
37	Irlande	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital,
38	Ile de Man	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
39	Israël	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune
41	Côte d'Ivoire	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
42	Kazakhstan	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
43	URSS - Kirghizstan	Désireux de conclure une Convention pour éviter la double imposition des revenus et de la fortune,

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Texte du préambule
44	Corée (Sud)	Désireux de conclure une convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
45	Yougoslavie - Kosovo	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter la double imposition des revenus et de la fortune
46	Koweït	<Désireux de conclure une Convention tendant> à éviter les doubles impositions, à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et <à favoriser les relations économiques>,
47	Lettonie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
48	Lituanie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
49	Luxembourg	Désireux d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
50	Macao	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
51	Macédoine	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir la fraude fiscale,
52	Malaisie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
53	Malte	Désireux de conclure une convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale,
54	Maurice	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
55	Mexique	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
56	URSS-Moldavie	Désireux de conclure une Convention pour éviter la double imposition des revenus et de la fortune,
57	Moldavie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
58	Mongolie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
59	Yougoslavie - Monténégro	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter la double imposition des revenus et de la fortune,
60	Maroc	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu,

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Texte du préambule
61	Pays-Bas	Désireux que soit conclue entre les deux Etats une nouvelle Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
62	Nouvelle-Zélande	Désireux de conclure une convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
63	Nigéria	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital,
64	Oman	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
65	Pakistan	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
66	Philippines	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
67	Pologne	Désireux de conclure une nouvelle Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
68	Portugal	Désireux d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu,
69	Qatar	<Désireux> de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et <de promouvoir et renforcer les relations économiques entre les deux pays>,
70	Roumanie	<Désireux de promouvoir et de renforcer les relations économiques entre les deux pays> par la conclusion d'une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
71	Russie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
72	Russie (nouvelle)	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
73	Rwanda	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
74	Saint-Marin	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, <et de renforcer le développement ordonné des relations économiques entre les deux Etats dans le cadre d'une plus grande coopération,>

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Texte du préambule
75	Sénégal	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
76	Yougoslavie - Serbie	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter la double imposition des revenus et de la fortune,
77	Seychelles	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
78	Singapour	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
79	République slovaque	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
80	Slovénie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
81	Afrique Sud	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
82	Espagne	Désireux de conclure une nouvelle Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
83	Sri Lanka	Désireux de conclure une convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
84	Suède	Désireux de conclure une nouvelle Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
85	URSS - Tadjikistan	Désireux de conclure une Convention pour éviter la double imposition des revenus et de la fortune,
86	Tadjikistan	<Désireux de développer et de renforcer la coopération économique, scientifique, technique et culturelle entre les deux Etats et> de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
87	Thaïlande	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
88	Tunisie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
89	Turquie	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu,
90	URSS - Turkménistan	Désireux de conclure une Convention pour éviter la double imposition des revenus et de la fortune,

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Texte du préambule
91	Ouganda	<Désireux de promouvoir et de renforcer les relations économiques entre les deux pays,> et de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
92	Ukraine	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune <et confirmant leur intention de développer et d'approfondir leurs relations économiques réciproques>,
93	Emirats arabes unis	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
94	Royaume-Uni	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital,
95	Etats-Unis	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
96	Uruguay	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir la fraude fiscale,
97	Ouzbékistan	Desireux de conclure une Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
98	Venezuela	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
99	Vietnam	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,

Notification relative aux Conventions fiscales couvertes ne contenant pas le texte du préambule

En vertu de l'article 6(6) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes ne contiennent pas au texte de leur préambule une mention relative à la promotion des relations économiques et à l'amélioration de la coopération en matière fiscale

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
2	Algérie
3	Argentine
5	Australie
6	Autriche
7	Azerbaïdjan
8	Bahreïn
9	Bangladesh

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
10	Belarus
11	Yougoslavie – Bosnie-Herzégovine
12	Botswana
13	Brésil
15	Canada
16	Chili
17	Chine
18	Congo (République démocratique)
19	Croatie
20	Chypre
21	République tchèque
22	Danemark
23	Equateur
24	Egypte
25	Estonie
26	Finlande
27	France
30	Ghana
31	Grèce
32	Hong-Kong
34	Islande
35	Inde
36	Indonésie
37	Irlande
38	Ile de Man
39	Israël
40	Italie
41	Côte d'Ivoire
42	Kazakhstan
43	URSS - Kirghizstan
44	Corée (Sud)
45	Yougoslavie - Kosovo
47	Lettonie
48	Lituanie
49	Luxembourg
50	Macao
51	Macédoine
52	Malaisie
53	Malte
54	Maurice
55	Mexique
56	URSS - Moldavie
57	Moldavie
58	Mongolie
59	Yougoslavie - Monténégro
60	Maroc
61	Pays-Bas
62	Nouvelle-Zélande
63	Nigéria

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
64	Oman
65	Pakistan
66	Philippines
67	Pologne
68	Portugal
70	Roumanie
71	Russie
72	Russie (nouvelle)
73	Rwanda
75	Sénégal
76	Yougoslavie - Serbie
77	Seychelles
78	Singapour
79	République slovaque
80	Slovénie
81	Afrique du Sud
82	Espagne
83	Sri Lanka
84	Suède
85	URSS - Tadjikistan
87	Thaïlande
88	Tunisie
89	Turquie
90	URSS - Turkménistan
93	Emirats arabes unis
94	Royaume-Uni
95	Etats-Unis
96	Uruguay
97	Ouzbékistan
98	Venezuela
99	Vietnam

Article 7 – Prévention de l'utilisation abusive des conventions

Notification relative aux choix de dispositions optionnelles

En vertu de l'article 7(17)(b) de la Convention, la Belgique par la présente choisit d'appliquer l'article 7(4).

Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes

En vertu de l'article 7(17)(a) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 7(2) et ne sont pas visées par une réserve prévue à l'article 7(15)(b). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
7	Azerbaïdjan	Article 11(8)
		Article 12(7)
		Article 21(4)
8	Bahreïn	Article 28
12	Botswana	Article 10(6)
		Article 11(8)
		Article 12(7)
16	Chili	Article 10(6)
		Article 11(7)
		Article 12(7)
17	Chine	Article 10(6)
		Article 11(8)
		Article 12(7)
18	Congo (République démocratique)	Protocole (4)
25	Estonie	Article 28
31	Grèce	Article 11(8)
		Article 12(7)
38	Ile de Man	Article 23
42	Kazakhstan	Article 11(8)
		Article 12(7)
47	Lettonie	Article 29
48	Lituanie	Article 29
50	Macao	Article 28
51	Macédoine	Protocole (8)(c)
55	Mexique	Protocole (3)
57	Moldavie	Article 27
63	Nigéria	Article 10(5)
		Article 11(6)
		Article 12(6)
64	Oman	Article 10(7)
		Article 11(9)
		Article 12(7)
		Protocole (10)

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
69	Qatar	Article 28
72	Russie (nouvelle)	Article 27
73	Rwanda	Protocole (5)
74	Saint-Marin	Article 23
77	Seychelles	Article 27
86	Tadjikistan	Article 29
88	Tunisie	Protocole (Ad article 23, paragraphe 2, a) et b))
92	Ukraine	Article 12(7)
		Protocole (1), deuxième phrase
94	Royaume-Uni	Article 10(8) (après modification par l'article V de (a))
		Article 11(8) (après modification par l'article VI de (a))
		Article 12(6) (après modification par l'article VII(2) de (a))
		Article 22(5) (après modification par l'article XIV de (a))
		Article 23(4) (après modification par l'article XV(1) de (a))

Article 8 – Transactions relatives au transfert de dividendes

Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes

En vertu de l'article 8(4) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 8(1) et non visée par une réserve prévue à l'article 8(3)(b). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	Albanie	Article 10(2)(a)
3	Argentine	Article 10(2)(a)
4	Arménie	Article 10(2)(a)
7	Azerbaïdjan	Article 10(2)
8	Bahreïn	Article 10(2), deuxième phrase
10	Belarus	Article 10(2)(a)
11	Yougoslavie - Bosnie-Herzégovine	Article 10(2)(a)
12	Botswana	Article 10(2)(b)
13	Brésil	Article 10(2)(a) (après modification par l'article III de (a))
15	Canada	Article 10(2)(a)
16	Chili	Article 10(2), deuxième phrase
17	Chine	Article 10(2)(a)
18	Congo (République démocratique)	Article 10(2)(a)(i) et (b)(i)
19	Croatie	Article 10(2)(a)
20	Chypre	Article 10(2)(a)
21	République tchèque	Article 10(2)(a)
22	Danemark	Article 10(2)(2) (après modification par l'article 6 de (a))
24	Egypte	Article 10(2)(b)(i)
25	Estonie	Article 10(2)(a)
26	Finlande	Article 10(2)(a) (après modification par l'article 1 de (a))
27	France	Article 15(2)(a) (après modification par l'article 1 de (a))
29	Géorgie	Article 10(2)(a)
30	Ghana	Article 10(2)(a)
31	Grèce	Article 10(2)(a)
32	Hong Kong	Article 10(2), première phrase (a) et deuxième phrase

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
34	Islande	Article 10(2)(a)
36	Indonésie	Article 10(2)(a)
38	Ile de Man	Article 10(2)(a)(i)
42	Kazakhstan	Article 10(2)(a) et Protocole (5)
45	Yougoslavie - Kosovo	Article 10(2)(a)
47	Lettonie	Article 10(2)(a)
48	Lituanie	Article 10(2)(a)
49	Luxembourg	Article 10(2), première phrase (a) et deuxième phrase
50	Macao	Article 10(2), première phrase (a) et deuxième phrase
51	Macédoine	Article 10(2), première phrase (a) et deuxième phrase
52	Malaisie	Article 10(2)(a) et 3(a) (après modification par l'article VI de (b))
54	Maurice	Article 10(2)(a)
55	Mexique	Article 10(2), deuxième phrase (a) (après modification par l'article VI de (a))
57	Moldavie	Article 10(2)(a)(i) et (b)(i)
58	Mongolie	Article 10(2)(a)
59	Yougoslavie - Monténégro	Article 10(2)(a)
60	Maroc	Article 10(2)(a)
61	Pays-Bas	Article 10(2)(a)
63	Nigéria	Article 10(2)(a)
64	Oman	Article 10(2)(a)
65	Pakistan	Article 10(2)
66	Philippines	Article 10(2)(a) (après modification par l'article III de (a))
67	Pologne	Article 10(2), deuxième phrase (a) (après modification par l'article II de (a))
69	Qatar	Article 10(2)(a)
70	Roumanie	Article 10(2)(a)
72	Russie (nouvelle)	Article 10(2)(a)
73	Rwanda	Article 10(2), deuxième phrase (a)
74	Saint-Marin	Article 10(2)(a) et (b)
76	Yougoslavie - Serbie	Article 10(2)(a)

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
77	Seychelles	Article 10(2), première phrase (a) et deuxième phrase
78	Singapour	Article 10(2), première phrase (a) et deuxième phrase
79	République slovaque	Article 10(2)(a)
80	Slovénie	Article 10(2)(a)
81	Afrique du Sud	Article 10(2)(a)
82	Espagne	Article 10(2)(b)
84	Suède	Article 10(2)(a)
86	Tadjikistan	Article 10(2), deuxième phrase (a)
87	Thaïlande	Article 10(2)(a)(1), (a)(2) et (b)(1)
88	Tunisie	Article 10(2)(a)
89	Turquie	Article 10(2)(a)
91	Ouganda	Article 10(2)(a)
92	Ukraine	Article 10(2)(a)
93	Emirats arabes unis	Article 10(2)(a)
94	Royaume-Uni	Article 10(3)(a) (après modification par l'article V de (a))
95	Etats-Unis	Article 10(2)(a), (3)(a) et (4)(a)
96	Uruguay	Article 10(2)(a)
97	Ouzbékistan	Article 10(2)(a)
98	Venezuela	Article 10(2)(a)
99	Vietnam	Article 10(2)(a) et (b)

Article 9 – Gains en capital tirés de l'aliénation d'actions, de droits ou de participations dans des entités tirant leur valeur principalement de biens immobiliers

Réserves

En vertu de l'article 9(6)(b) de la Convention, la Belgique se réserve le droit de ne pas appliquer l'article 9(1)(a) à ses Conventions fiscales couvertes.

Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes

En vertu de l'article 9(7) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 9(1). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	Albanie	Article 13(4)
4	Arménie	Article 13(4) et Protocole (6)
5	Australie	Article 13(1), 2(a)(iii) et (2)(b)(iii)
7	Azerbaïdjan	Article 13(2) et Protocole (4)
12	Botswana	Article 13(4)
15	Canada	Article 13(4)
16	Chili	Article 13(4)
17	Chine	Article 13(4)
18	Congo (République démocratique)	Article 13(4)
25	Estonie	Article 13(2) et Protocole (8)
32	Hong Kong	Article 13(4)
35	Inde	Article 13(4)
42	Kazakhstan	Article 13(2)
47	Lettonie	Article 13(2) et Protocole (8)
48	Lituanie	Article 13(2) et Protocole (8)
55	Mexique	Article 13(5) et Protocole (6) (après modification par les articles IX(2) et XIX(4) de (a))
57	Moldavie	Article 13(4)
60	Maroc	Article 13(4)
67	Pologne	Article 13(4)
72	Russie (nouvelle)	Article 13(4) (après modification par l'article I de (a))
73	Rwanda	Article 14(4)
74	Saint-Marin	Article 13(4)
82	Espagne	Article 13(2)
92	Ukraine	Article 13(2)
96	Uruguay	Article 13(4)
98	Venezuela	Article 13(4)
99	Vietnam	Article 13(4)

Article 10 – Règle anti-abus visant les établissements stables situés dans des juridictions tierces

Réserves

En vertu de l'article 10(5)(a) de la Convention, la Belgique se réserve le droit de ne pas appliquer l'intégralité de l'article 10 à ses Conventions fiscales couvertes.

Article 11 – Application des conventions fiscales pour limiter le droit d'une Partie d'imposer ses propres résidents

Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes

En vertu de l'article 11(4) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 11(2). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
5	Australie	Article 9(4) (après modification par l'article II(b) de (a)) et Article 27(1)
6	Autriche	Article 27(4)(2)
9	Bangladesh	Article 28
14	Bulgarie	Article 27
15	Canada	Article 27(3)
28	Gabon	Article 28(1)
33	Hongrie	Article 27(1)
37	Irlande	Article 27(1)
39	Israël	Article 27(2)
40	Italie	Article 29(3)
41	Côte d'Ivoire	Article 27(1)
43	URSS - Kirghizstan	Article 23(3)
46	Koweït	Article 28(2)
52	Malaisie	Article 27(2) (**avant** modification par l'article XIX de (b))
56	URSS - Moldavie	Article 23(3)
65	Pakistan	Article 27(3)
75	Sénégal	Article 27(1)
83	Sri Lanka	Article 27(1)
85	URSS - Tadjikistan	Article 23(3)
87	Thaïlande	Article 28(1)
89	Turquie	Article 28(1)
90	URSS - Turkménistan	Article 23(3)
94	Royaume-Uni	Article 28(5)
95	Etats-Unis	Article 1 (4) et (5)

Article 12 – Mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable par des accords de *commissionnaire* et autres stratégies similaires

Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes

En vertu de l'article 12(5) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 12(3)(a). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	Albanie	Article 5(5)
2	Algérie	Article 5(5)(a)
3	Argentine	Article 5(5)
4	Arménie	Article 5(5)(a)
5	Australie	Article 5(5)(a)
6	Autriche	Article 5(4)
7	Azerbaijan	Article 5(5)
8	Bahreïn	Article 5(5)
9	Bangladesh	Article 5(5)(a)
10	Belarus	Article 5(5)
11	Yougoslavie – Bosnie-Herzégovine	Article 5(4)
12	Botswana	Article 5(5)(a)
13	Brésil	Article 5(4), première phrase
14	Bulgarie	Article 5(6)
15	Canada	Article 5(6)
16	Chili	Article 5(5)
17	Chine	Article 5(5)
18	Congo (République démocratique)	Article 5(5)
19	Croatie	Article 5(5)
20	Chypre	Article 5(5)
21	République tchèque	Article 5(5)
22	Danemark	Article 5(4)
23	Equateur	Article 5(5)
24	Egypte	Article 5(5)(a)
25	Estonie	Article 5(5)
26	Finlande	Article 5(4)
27	France	Article 4(6)
28	Gabon	Article 5(5)(a)
29	Géorgie	Article 5(5)
30	Ghana	Article 5(5)
31	Grèce	Article 5(5)
32	Hong-Kong	Article 5(5)(a)
33	Hongrie	Article 5(5)
34	Islande	Article 5(5)
35	Inde	Article 5(4)(a)

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
36	Indonésie	Article 5(5)(a)
37	Irlande	Article 5(4), première phrase
38	Ile de Man	Article 5(5)
39	Israël	Article 5(4), première phrase
40	Italie	Article 5(4)
41	Côte d'Ivoire	Article 5(4)
42	Kazakhstan	Article 5(5)
43	URSS - Kirghizstan	Article 5(5)
44	Corée (Sud)	Article 5(4)
45	Yougoslavie - Kosovo	Article 5(4)
46	Koweït	Article 5(5)(a)
47	Lettonie	Article 5(5)
48	Lituanie	Article 5(5)
49	Luxembourg	Article 5(4)
50	Macao	Article 5(5)
51	Macédoine	Article 5(5)
52	Malaisie	Article 5(5)(a)
53	Malte	Article 5(4)
54	Maurice	Article 5(5)(a)
55	Mexique	Article 5(5)
56	URSS - Moldavie	Article 5(5)
57	Moldavie	Article 5(5)
58	Mongolie	Article 5(5)
59	Yougoslavie - Monténégro	Article 5(4)
60	Maroc	Article 5(5)(a)
61	Pays-Bas	Article 5(5)
62	Nouvelle-Zélande	Article 5(6)
63	Nigéria	Article 5(6)(a)
64	Oman	Article 5(4)(a)
65	Pakistan	Article 5(4)(a)
66	Philippines	Article 5(4)(a)
67	Pologne	Article 5(5)
68	Portugal	Article 5(4)
69	Qatar	Article 5(4)
70	Roumanie	Article 5(5)
71	Russie	Article 5(5)
72	Russie (nouvelle)	Article 5(5)
73	Rwanda	Article 5(5)
74	Saint-Marin	Article 5(5)
75	Sénégal	Article 5(5)(a)
76	Yougoslavie - Serbie	Article 5(4)
77	Seychelles	Article 5(4)
78	Singapour	Article 5(5)
79	République slovaque	Article 5(5)
80	Slovénie	Article 5(5)
81	Afrique du Sud	Article 5(5)
82	Espagne	Article 5(5)
83	Sri Lanka	Article 5(5)(a)

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
84	Suède	Article 5(5
85	URSS - Tadjikistan	Article 5(5)
86	Tadjikistan	Article 5(5)
87	Thaïlande	Article 5(4)(a)
88	Tunisie	Article 5(4)(a)
89	Turquie	Article 5(5)(a)
90	URSS – Turkménistan	Article 5(5)
91	Ouganda	Article 5(5)
92	Ukraine	Article 5(5)
93	Emirats arabes unis	Article 5(5)
94	Royaume-Uni	Article 5(5)
95	Etats-Unis	Article 5(5)
96	Uruguay	Article 5(5)
97	Ouzbékistan	Article 5(5)
98	Venezuela	Article 5(4)
99	Vietnam	Article 5(5)(a)

En vertu de l'article 12(6) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 12(3)(b). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	Albanie	Article 5(6)
2	Algérie	Article 5(6)
3	Argentine	Article 5(6)
4	Arménie	Article 5(6)
5	Australie	Article 5(6)
6	Autriche	Article 5(5)
7	Azerbaijan	Article 5(6)
8	Bahreïn	Article 5(6)
9	Bangladesh	Article 5(6)
10	Belarus	Article 5(6)
11	Yougoslavie – Bosnie-Herzégovine	Article 5(5)
12	Botswana	Article 5(6)
13	Brésil	Article 5(5)
14	Bulgarie	Article 5(7)
15	Canada	Article 5(7)
16	Chili	Article 5(6) et Protocole (4)
17	Chine	Article 5(6)
18	Congo (République démocratique)	Article 5(6)
19	Croatie	Article 5(6)
20	Chypre	Article 5(6)

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
21	République tchèque	Article 5(6)
22	Danemark	Article 5(5)
23	Equateur	Article 5(6)
24	Egypte	Article 5(7)
25	Estonie	Article 5(6)
26	Finlande	Article 5(5)
27	France	Article 4(8)
28	Gabon	Article 5(6)
29	Géorgie	Article 5(6)
30	Ghana	Article 5(6)
31	Grèce	Article 5(6)
32	Hong-Kong	Article 5(6)
33	Hongrie	Article 5(6)
34	Islande	Article 5(6)
35	Inde	Article 5(5)
36	Indonésie	Article 5(6)
37	Irlande	Article 5(5)
38	Ile de Man	Article 5(6)
39	Israël	Article 5(5)
40	Italie	Article 5(5)
41	Côte d'Ivoire	Article 5(6)
42	Kazakhstan	Article 5(6)
43	URSS - Kirghizstan	Article 5(6)
44	Corée (Sud)	Article 5(5)
45	Yougoslavie - Kosovo	Article 5(5)
46	Koweït	Article 5(6)
47	Lettonie	Article 5(6)
48	Lituanie	Article 5(6)
49	Luxembourg	Article 5(5)
50	Macao	Article 5(6)
51	Macédoine	Article 5(6)
52	Malaisie	Article 5(6)
53	Malte	Article 5(5)
54	Maurice	Article 5(6)
55	Mexique	Article 5(7)
56	URSS - Moldavie	Article 5(6)
57	Moldavie	Article 5(6)
58	Mongolie	Article 5(6)
59	Yougoslavie - Monténégro	Article 5(5)
60	Maroc	Article 5(7)
61	Pays-Bas	Article 5(6)
62	Nouvelle-Zélande	Article 5(7)
63	Nigéria	Article 5(5)
64	Oman	Article 5(5)
65	Pakistan	Article 5(5)
66	Philippines	Article 5(6)
67	Pologne	Article 5(6)
68	Portugal	Article 5(5)

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
69	Qatar	Article 5(6)
70	Roumanie	Article 5(6)
71	Russie	Article 5(6)
72	Russie (nouvelle)	Article 5(6)
73	Rwanda	Article 5(7)
74	Saint-Marin	Article 5(6)
75	Sénégal	Article 5(7)
76	Yougoslavie - Serbie	Article 5(5)
77	Seychelles	Article 5(5)
78	Singapour	Article 5(6)
79	République slovaque	Article 5(6)
80	Slovénie	Article 5(6)
81	Afrique du Sud	Article 5(6)
82	Espagne	Article 5(6)
83	Sri Lanka	Article 5(6)
84	Suède	Article 5(6)
~~85~~	~~Taiwan~~	~~Article 5(7)~~
85	URSS - Tadjikistan	Article 5(6)
86	Tadjikistan	Article 5(6)
87	Thaïlande	Article 5(5)
88	Tunisie	Article 5(6)
89	Turquie	Article 5(6)
90	URSS – Turkménistan	Article 5(6)
91	Ouganda	Article 5(6)
92	Ukraine	Article 5(6)
93	Emirats arabes unis	Article 5(6)
94	Royaume-Uni	Article 5(6)
95	Etats-Unis	Article 5(6)
96	Uruguay	Article 5(6)
97	Ouzbékistan	Article 5(6)
98	Venezuela	Article 5(5)
99	Vietnam	Article 5(6)

Article 13 – Mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable par le recours aux exceptions applicables à certaines activités spécifiques

Notification relative aux choix prévus

En vertu de l'article 13(7) de la Convention, la Belgique par la présente choisit d'appliquer l'Option B en vertu de l'article 13(1).

Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes

En vertu de l'article 13(7) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 13(5)(a). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	Albanie	Article 5(4)
2	Algérie	Article 5(4)
3	Argentine	Article 5(4)
4	Arménie	Article 5(4)
5	Australie	Article 5(3)
6	Autriche	Article 5(3)
7	Azerbaïdjan	Article 5(4)
8	Bahreïn	Article 5(4)
9	Bangladesh	Article 5(4)
10	Belarus	Article 5(4)
11	Yougoslavie - Bosnie-Herzégovine	Article 5(3)
12	Botswana	Article 5(4)
13	Brésil	Article 5(3)
14	Bulgarie	Article 5(5)
15	Canada	Article 5(5)
162	Chili	Article 5(4)
17	Chine	Article 5(4)
18	Congo (République démocratique)	Article 5(4)
19	Croatie	Article 5(4)
20	Chypre	Article 5(4)
21	République tchèque	Article 5(4)
22	Danemark	Article 5(3)
23	Equateur	Article 5(4)
24	Egypte	Article 5(4)
25	Estonie	Article 5(4)
26	Finlande	Article 5(3)
27	France	Article 4(5)
28	Gabon	Article 5(4)
29	Géorgie	Article 5(4)
30	Ghana	Article 5(4)
31	Grèce	Article 5(4)
32	Hong Kong	Article 5(4)

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
33	Hongrie	Article 5(4)
34	Islande	Article 5(4)
35	Inde	Article 5(3)
36	Indonésie	Article 5(4)
37	Irlande	Article 5(3)
38	Ile de Man	Article 5(4)
39	Israël	Article 5(3)
40	Italie	Article 5(3)
41	Côte d'Ivoire	Article 5(3)
42	Kazakhstan	Article 5(4)
43	URSS - Kirghizstan	Article 5(3) et (4)
44	Corée (Sud)	Article 5(3)
45	Yougoslavie - Kosovo	Article 5(3)
46	Koweït	Article 5(4)
47	Lettonie	Article 5(4)
48	Lituanie	Article 5(4)
49	Luxembourg	Article 5(3)
50	Macao	Article 5(4)
51	Macédoine	Article 5(4)
52	Malaisie	Article 5(3)
53	Malte	Article 5(3)
54	Maurice	Article 5(4)
55	Mexique	Article 5(4)
56	URSS – Moldavie	Article 5(3) et (4)
57	Moldavie	Article 5(4)
58	Mongolie	Article 5(4)
59	Yougoslavie – Monténégro	Article 5(3)
60	Maroc	Article 5(4)
61	Pays-Bas	Article 5(4)
62	Nouvelle-Zélande	Article 5(4)
63	Nigéria	Article 5(3)
64	Oman	Article 5(3)
65	Pakistan	Article 5(3)
66	Philippines	Article 5(3)
67	Pologne	Article 5(4)
68	Portugal	Article 5(3)
69	Qatar	Article 5(3)
70	Roumanie	Article 5(4)
71	Russie	Article 5(4)
72	Russie (nouvelle)	Article 5(4)
73	Rwanda	Article 5(4)
74	Saint-Marin	Article 5(4)
75	Sénégal	Article 5(4)
76	Yougoslavie - Serbie	Article 5(3)
77	Seychelles	Article 5(3)
78	Singapour	Article 5(4)
79	République slovaque	Article 5(4)
80	Slovénie	Article 5(4)

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
81	Afrique du Sud	Article 5(4)
82	Espagne	Article 5(4)
83	Sri Lanka	Article 5(4)
84	Suède	Article 5(4)
85	URSS - Tadjikistan	Article 5(3) et (4)
86	Tadjikistan	Article 5(4)
87	Thaïlande	Article 5(3)
88	Tunisie	Article 5(3)
89	Turquie	Article 5(4)
90	URSS – Turkménistan	Article 5(3) et (4)
91	Ouganda	Article 5(4)
92	Ukraine	Article 5(4)
93	Emirats arabes unis	Article 5(4)
94	Royaume-Uni	Article 5(4)
95	Etats-Unis	Article 5(4)
96	Uruguay	Article 5(4)
97	Ouzbékistan	Article 5(4)
98	Venezuela	Article 5(3)
99	Vietnam	Article 5(4)

Article 14 – Fractionnement de contrats

Réserves

En vertu de l'article 14(3)(a) de la Convention, la Belgique se réserve le droit de ne pas appliquer l'intégralité de l'article 14 à ses Conventions fiscales couvertes.

Article 16 – Procédure amiable

Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes

En vertu de l'article 16(6)(a) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 16(4)(a)(i). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	Albanie	Article 25(1), première phrase
2	Algérie	Article 25(1), première phrase
3	Argentine	Article 25(1), première phrase
4	Arménie	Article 25(1), première phrase
5	Australie	Article 25(1), première phrase
6	Autriche	Article 25(1), première phrase
7	Azerbaïdjan	Article 25(1), première phrase
8	Bahreïn	Article 25(1), première phrase
9	Bangladesh	Article 25(1), première phrase
10	Belarus	Article 25(1), première phrase
11	Yougoslavie - Bosnie-Herzégovine	Article 24(1), première phrase
12	Botswana	Article 25(1), première phrase
13	Brésil	Article 25(1), première phrase
14	Bulgarie	Article 25(1), première phrase
15	Canada	Article 25(1), première phrase
16	Chili	Article 25(1), première phrase
17	Chine	Article 25(1), première phrase
18	Congo (République démocratique)	Article 24(1), première phrase
19	Croatie	Article 25(1), première phrase
20	Chypre	Article 25(1), première phrase
21	République tchèque	Article 25(1), première phrase
22	Danemark	Article 25(1), première phrase
23	Equateur	Article 25(1), première phrase
24	Egypte	Article 25(1), première phrase
25	Estonie	Article 24(1), première phrase
26	Finlande	Article 26(1), première phrase

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
27	France	Article 24(3), première phrase
28	Gabon	Article 25(1), première phrase
29	Géorgie	Article 26(1), première phrase
30	Ghana	Article 25(1), première phrase
31	Grèce	Article 24(1), première phrase
32	Hong-Kong	Article 24(1), première phrase
33	Hongrie	Article 25(1), première phrase
34	Islande	Article 25(1), première phrase
35	Inde	Article 25(1), première phrase
36	Indonésie	Article 24(1), première phrase
37	Irlande	Article 25(1), première phrase
38	Ile de Man	Article 26(1), première phrase
39	Israël	Article 25(1), première phrase
40	Italie	Article 25(1), première phrase et Protocole (5)
41	Côte d'Ivoire	Article 24(1), première phrase
42	Kazakhstan	Article 25(1), première phrase
43	URSS - Kirghizstan	Article 21(1), première phrase
44	Corée (Sud)	Article 24(1), première phrase
45	Yougoslavie - Kosovo	Article 24(1), première phrase
46	Koweït	Article 25(1), première phrase
47	Lettonie	Article 25(1), première phrase
48	Lituanie	Article 25(1), première phrase
49	Luxembourg	Article 25(1), première phrase
50	Macao	Article 25(1), première phrase
52	Malaisie	Article 25(1), première phrase
53	Malte	Article 25(1), première phrase
54	Maurice	Article 25(1), première phrase
55	Mexique	Article 24(1), première phrase
56	URSS - Moldavie	Article 21(1), première phrase
57	Moldavie	Article 24(1), première phrase
58	Mongolie	Article 25(1), première phrase
59	Yougoslavie - Monténégro	Article 24(1), première phrase

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
60	Maroc	Article 25(1), première phrase
61	Pays-Bas	Article 28(1), première phrase
62	Nouvelle-Zélande	Article 24(1), première phrase
63	Nigéria	Article 25(1), première phrase
64	Oman	Article 24(1), première phrase
65	Pakistan	Article 25(1), première phrase
66	Philippines	Article 25(1), première phrase
67	Pologne	Article 25(1), première phrase
68	Portugal	Article 24(1), première phrase (après renumérotation par l'article XIII de (a))
69	Qatar	Article 25(1), première phrase
70	Roumanie	Article 26(1), première phrase
71	Russie	Article 25(1), première phrase
72	Russie (nouvelle)	Article 24(1), première phrase
73	Rwanda	Article 25(1), première phrase
74	Saint-Marin	Article 26(1), première phrase
75	Sénégal	Article 24(1), première phrase
76	Yougoslavie - Serbie	Article 24(1), première phrase
77	Seychelles	Article 23(1), première phrase
78	Singapour	Article 24(1), première phrase
79	République slovaque	Article 25(1), première phrase
80	Slovénie	Article 25(1), première phrase
81	Afrique du Sud	Article 24(1), première phrase
82	Espagne	Article 25(1), première phrase
83	Sri Lanka	Article 25(1), première phrase
84	Suède	Article 25(1), première phrase
85	URSS - Tadjikistan	Article 21(1), première phrase
86	Tadjikistan	Article 26(1), première phrase
87	Thaïlande	Article 25(1), première phrase
88	Tunisie	Article 25(1), première phrase
89	Turquie	Article 25(1), première phrase
90	URSS - Turkménistan	Article 21(1), première phrase

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
91	Ouganda	Article 26(1), première phrase
92	Ukraine	Article 25(1), première phrase
93	Emirats arabes unis	Article 25(1), première phrase
94	Royaume-Uni	Article 25(1), première phrase
96	Uruguay	Article 24(1), première phrase
97	Ouzbékistan	Article 25(1), première phrase
98	Venezuela	Article 25(1), première phrase
99	Vietnam	Article 25(1), première phrase

En vertu de l'article 16(6)(b)(i) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition qui prévoit que le cas mentionné à la première phrase de l'article 16(1) doit être soumis dans un délai spécifique, inférieur à trois ans, à compter de la première notification de la mesure qui entraîne une imposition non conforme aux dispositions de la Convention fiscale couverte. Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
6	Autriche	Article 25(1), deuxième phrase
13	Brésil	Article 25(1), deuxième phrase
15	Canada	Article 25(1), deuxième phrase
22	Danemark	Article 25(1), deuxième phrase
27	France	Article 24(3), deuxième phrase
31	Grèce	Article 24(1), deuxième phrase
35	Inde	Article 25(1), deuxième phrase
37	Irlande	Article 25(1), deuxième phrase
39	Israël	Article 25(1), deuxième phrase
40	Italie	Article 25(1), deuxième phrase
49	Luxembourg	Article 25(1), deuxième phrase
52	Malaisie	Article 25(1), deuxième phrase
66	Philippines	Article 25(1), deuxième phrase
68	Portugal	Article 24(1), deuxième phrase (après renumérotation par l'article XIII de (a))
74	Saint-Marin	Article 26(1), deuxième phrase

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
89	Turquie	Article 25(1), deuxième phrase et Protocole (9)
98	Venezuela	Article 25(1), deuxième phrase

En vertu de l'article 16(6)(b)(ii) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition qui prévoit que le cas mentionné à la première phrase de l'article 16(1) doit être soumis dans un délai spécifique, d'au moins trois ans, à compter de la première notification de la mesure qui entraîne une imposition non conforme aux dispositions de la Convention fiscale couverte. Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	Albanie	Article 25(1), deuxième phrase
2	Algérie	Article 25(1), deuxième phrase
3	Argentine	Article 25(1), deuxième phrase
4	Arménie	Article 25(1), deuxième phrase
5	Australie	Article 25(1), deuxième phrase
7	Azerbaïdjan	Article 25(1), deuxième phrase
8	Bahreïn	Article 25(1), deuxième phrase
9	Bangladesh	Article 25(1), deuxième phrase
10	Belarus	Article 25(1), deuxième phrase
11	Yougoslavie - Bosnie-Herzégovine	Article 24(1), deuxième phrase
12	Botswana	Article 25(1), deuxième phrase
14	Bulgarie	Article 25(1), deuxième phrase
16	Chili	Article 25(1), deuxième phrase
17	Chine	Article 25(1), deuxième phrase
18	Congo (République démocratique)	Article 24(1), deuxième phrase
19	Croatie	Article 25(1), deuxième phrase
20	Chypre	Article 25(1), deuxième phrase
21	République tchèque	Article 25(1), deuxième phrase
23	Equateur	Article 25(1), deuxième phrase
24	Egypte	Article 25(1), deuxième phrase
25	Estonie	Article 24(1), deuxième phrase

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
26	Finlande	Article 26(1), deuxième phrase
28	Gabon	Article 25(1), deuxième phrase
29	Géorgie	Article 26(1), deuxième phrase
30	Ghana	Article 25(1), deuxième phrase
32	Hong-Kong	Article 24(1), deuxième phrase
33	Hongrie	Article 25(1), deuxième phrase
34	Islande	Article 25(1), deuxième phrase
36	Indonésie	Article 24(1), deuxième phrase
38	Ile de Man	Article 26(1), deuxième phrase
41	Côte d'Ivoire	Article 24(1), deuxième phrase
42	Kazakhstan	Article 25(1), deuxième phrase
43	URSS - Kirghizstan	Article 21(1), deuxième phrase
44	Corée (Sud)	Article 24(1), deuxième phrase
45	Yougoslavie - Kosovo	Article 24(1), deuxième phrase
46	Koweït	Article 25(1), deuxième phrase
47	Lettonie	Article 25(1), deuxième phrase
48	Lituanie	Article 25(1), deuxième phrase
50	Macao	Article 25(1), deuxième phrase
51	Macédoine	Article 24(1), deuxième phrase
53	Malte	Article 25(1), deuxième phrase
54	Maurice	Article 25(1), deuxième phrase
55	Mexique	Article 24(1), deuxième phrase
56	URSS - Moldavie	Article 21(1), deuxième phrase
57	Moldavie	Article 24(1), deuxième phrase
58	Mongolie	Article 25(1), deuxième phrase
59	Yougoslavie - Monténégro	Article 24(1), deuxième phrase
60	Maroc	Article 25(1), deuxième phrase
61	Pays-Bas	Article 28(1), deuxième phrase
62	Nouvelle-Zélande	Article 24(1), deuxième phrase
63	Nigéria	Article 25(1), deuxième phrase
64	Oman	Article 24(1), deuxième phrase
65	Pakistan	Article 25(1), deuxième phrase
67	Pologne	Article 25(1), deuxième phrase

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
69	Qatar	Article 25(1), deuxième phrase
70	Roumanie	Article 26(1), deuxième phrase
71	Russie	Article 25(1), deuxième phrase
72	Russie (nouvelle)	Article 24(1), deuxième phrase
73	Rwanda	Article 25(1), deuxième phrase
75	Sénégal	Article 24(1), deuxième phrase
76	Yougoslavie - Serbie	Article 24(1), deuxième phrase
77	Seychelles	Article 23(1), deuxième phrase
78	Singapour	Article 24(1), deuxième phrase
79	République slovaque	Article 25(1), deuxième phrase
80	Slovénie	Article 25(1), deuxième phrase
81	Afrique du Sud	Article 24(1), deuxième phrase
82	Espagne	Article 25(1), deuxième phrase
83	Sri Lanka	Article 25(1), deuxième phrase
84	Suède	Article 25(1), deuxième phrase
85	URSS - Tadjikistan	Article 21(1), deuxième phrase
86	Tadjikistan	Article 26(1), deuxième phrase
87	Thaïlande	Article 25(1), deuxième phrase
88	Tunisie	Article 25(1), deuxième phrase
90	URSS - Turkménistan	Article 21(1), deuxième phrase
91	Ouganda	Article 26(1), deuxième phrase
92	Ukraine	Article 25(1), deuxième phrase
93	Emirats arabes unis	Article 25(1), deuxième phrase
94	Royaume-Uni	Article 25(1), deuxième phrase
95	Etas-Unis	Article 24(1), deuxième phrase
96	Uruguay	Article 24(1), deuxième phrase
97	Ouzbékistan	Article 25(1), deuxième phrase
99	Vietnam	Article 25(1), deuxième phrase

Notification de Conventions fiscales couvertes ne contenant <u>pas</u> de dispositions existantes

En vertu de l'article 16(6)(c)(i) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes ne contiennent pas une disposition décrite à l'article 16(4)(b)(i).

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
22	Danemark
27	France
37	Irlande
39	Israël
49	Luxembourg
52	Malaisie
68	Portugal

En vertu de l'article 16(6)(c)(ii) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes ne contiennent pas une disposition décrite à l'article 16(4)(b)(ii).

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
2	Algérie
3	Argentine
5	Australie
6	Autriche
10	Belarus
11	Yougoslavie - Bosnie-Herzégovine
13	Brésil
14	Bulgarie
15	Canada
16	Chili
20	Chypre
21	République tchèque
22	Danemark
23	Equateur
24	Egypte
26	Finlande
27	France
28	Gabon
31	Grèce
33	Hongrie
36	Indonésie
37	Irlande
39	Israël

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
40	Italie
41	Côte d'Ivoire
43	URSS - Kirghizstan
44	Corée (Sud)
45	Yougoslavie - Kosovo
46	Koweït
52	Malaisie
53	Malte
54	Maurice
55	Mexique
56	URSS - Moldavie
58	Mongolie
59	Yougoslavie - Monténégro
63	Nigéria
65	Pakistan
66	Philippines
68	Portugal
70	Roumanie
71	Russie
75	Sénégal
76	Yougoslavie - Serbie
79	République slovaque
80	Slovénie
81	Afrique du Sud
82	Espagne
83	Sri Lanka
84	Suède
85	URSS - Tadjikistan
87	Thaïlande
89	Turquie
90	URSS - Turkménistan
93	Emirats arabes unis
98	Venezuela
99	Vietnam

En vertu de l'article 16(6)(d)(i) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes ne contiennent pas une disposition décrite à l'article 16(4)(c)(i).

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
5	Australie
6	Autriche
11	Yougoslavie - Bosnie-Herzégovine
13	Brésil
22	Danemark
26	Finlande
27	France
37	Irlande
39	Israël
41	Côte d'Ivoire
44	Corée
45	Yougoslavie - Kosovo
49	Luxembourg
52	Malaisie
53	Malte
59	Yougoslavie - Monténégro
66	Philippines
68	Portugal
76	Yougoslavie – Serbie
87	Thaïlande

En vertu de l'article 16(6)(d)(ii) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes ne contiennent pas une disposition décrite à l'article 16(4)(c)(ii).

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
1	Albanie
2	Algérie
3	Argentine
4	Arménie
5	Australie
6	Autriche
7	Azerbaïdjan

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
8	Bahreïn
9	Bangladesh
10	Belarus
11	Yougoslavie - Bosnie-Herzégovine
12	Botswana
13	Brésil
14	Bulgarie
15	Canada
16	Chili
17	Chine
18	Congo (République démocratique)
19	Croatie
20	Chypre
21	République tchèque
22	Danemark
23	Equateur
24	Egypte
25	Estonie
26	Finlande
27	France
28	Gabon
29	Géorgie
30	Ghana
31	Grèce
32	Hong-Kong
33	Hongrie
34	Islande
35	Inde
36	Indonésie
37	Irlande
38	Ile de Man
39	Israël
40	Italie

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
41	Côte d'Ivoire
42	Kazakhstan
43	URSS - Kirghizstan
44	Corée (Sud)
45	Yougoslavie - Kosovo
46	Koweït
47	Lettonie
48	Lituanie
49	Luxembourg
50	Macao
51	Macédoine
52	Malaisie
53	Malte
54	Maurice
55	Mexique
56	URSS - Moldavie
57	Moldavie
58	Mongolie
59	Yougoslavie - Monténégro
60	Maroc
61	Pays-Bas
62	Nouvelle-Zélande
63	Nigéria
64	Oman
65	Pakistan
66	Philippines
67	Pologne
68	Portugal
69	Qatar
70	Roumanie
71	Russie
72	Russie (nouvelle)
73	Rwanda

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
74	Saint-Marin
75	Sénégal
76	Yougoslavie - Serbie
77	Seychelles
78	Singapour
79	République slovaque
80	Slovénie
81	Afrique du Sud
82	Espagne
83	Sri Lanka
84	Suède
85	URSS - Tadjikistan
86	Tadjikistan
87	Thaïlande
88	Tunisie
89	Turquie
90	URSS - Turkménistan
91	Ouganda
92	Ukraine
93	Emirats arabes unis
94	Royaume-Uni
95	Etats-Unis
96	Uruguay
97	Ouzbékistan
98	Venezuela
99	Vietnam

Article 17 – Ajustements corrélatifs

Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes

En vertu de l'article 17(4) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 17(2). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	Albanie	Article 9(2)
2	Algérie	Article 9(2)
3	Argentine	Article 9(2)
4	Arménie	Article 9(2)
5	Australie	Article 9(3)
7	Azerbaïdjan	Article 9(2)
8	Bahreïn	Article 9(2)
10	Belarus	Article 9(2)
12	Botswana	Article 9(2)
15	Canada	Article 9(2)
16	Chili	Article 9(2)
17	Chine	Article 9(2)
18	Congo (République démocratique)	Article 9(2)
19	Croatie	Article 9(2)
25	Estonie	Article 9(2)
26	Finlande	Article 9(2)
27	France	Article 5 (4), deuxième phrase
29	Géorgie	Article 9(2)
30	Ghana	Article 9(2)
32	Hong Kong	Article 9(2)
34	Islande	Article 9(2)
38	Ile de Man	Article 9(2)
46	Koweït	Article 9(2)
47	Lettonie	Article 9(2)
48	Lituanie	Article 9(2)
50	Macao	Article 9(2)
51	Macédoine	Article 9(2)
52	Malaisie	Article 9(2) (après modification par l'article V de (b))
57	Moldavie	Article 9(2)
60	Maroc	Article 9(2)
61	Pays-Bas	Article 9(2)
62	Nouvelle-Zélande	Article 9(2) (après modification par l'article 4 de (a))
63	Nigéria	Article 9(2)
64	Oman	Article 9(2)
66	Philippines	Article 9(2)
67	Pologne	Article 9(2)
69	Qatar	Article 9(2)
70	Roumanie	Article 9(2)
72	Russie (nouvelle)	Article 9(2)
73	Rwanda	Article 9(2)
74	Saint-Marin	Article 9(2)
77	Seychelles	Article 9(2)

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
78	Singapour	Article 9(2)
81	Afrique du Sud	Article 9(2)
82	Espagne	Article 9(2)
83	Sri Lanka	Article 9(2)
86	Tadjikistan	Article 9(2)
88	Tunisie	Article 9(2)
89	Turquie	Article 9(2)
91	Ouganda	Article 9(2)
92	Ukraine	Article 9(2)
94	Royaume-Uni	Article 9(2)
95	Etats-Unis	Article 9 (2)
96	Uruguay	Article 9(2)
97	Ouzbékistan	Article 9(2)
99	Vietnam	Article 9(2)

Article 18 – Choix d'appliquer la partie VI

Notification relative aux choix prévus

En vertu de l'article 18 de la Convention, la Belgique par la présente choisit d'appliquer la partie VI.

Article 19 – Arbitrage obligatoire et contraignant

Réserves

En vertu de l'article 19(12) de la Convention, la Belgique se réserve le droit d´appliquer les règles suivantes à ses Conventions fiscales couvertes sans égard aux autres dispositions de l'article 19 :

a) toute question non résolue et soulevée par un cas examiné en procédure amiable qui entre dans le champ d'application de la procédure d'arbitrage prévue par la présente Convention ne doit pas être soumise à l'arbitrage si un tribunal judiciaire ou administratif de l'une ou l'autre des Juridictions contractantes a déjà rendu une décision sur cette question ;

b) si, à tout moment après qu'une demande d'arbitrage a été formulée et avant que la commission d'arbitrage ait communiqué sa décision aux autorités compétentes des Juridictions contractantes, un tribunal judiciaire ou administratif de l'une ou l'autre des Juridictions contractantes rend une décision concernant cette question soumise à l'arbitrage, la procédure d'arbitrage prend fin.

Article 24 – Accord sur une solution différente

Notification relative aux choix prévus

En vertu de l'article 24(1) de la Convention, la Belgique par la présente choisit d'appliquer l'article 24(2).

Réserve

En vertu de l'article 24(3) de la Convention, la Belgique se réserve le droit de ne pas appliquer l'article 24(2) à l'égard de ses Conventions fiscales couvertes pour lesquelles l'article 23(2) s'applique.

Article 26 – Compatibilité

Réserve

En vertu de l'article 26(4) de la Convention, la Belgique se réserve le droit de ne pas appliquer la partie VI aux Conventions fiscales couvertes identifiées qui prévoient déjà une procédure d'arbitrage obligatoire et contraignant pour le règlement de questions non résolues soulevées par un cas examiné en procédure amiable. Les numéros de l'article et du paragraphe de chaque disposition concernée sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
12	Botswana	Article 25 (6)
38	Ile de Man	Article 26 (6)
57	Moldavie	Article 24 (6)
67	Pologne	Article 25 (6) (après modification par l'article VII de (a))
94	Royaume-Uni	Article 25 (5) (après modification par l'article XVII(2) de (a))
95	Etats-Unis	Article 24 (7 et 8) et Protocole (6)
96	Uruguay	Article 24 (5)

Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes

En vertu de l'article 26(1) de la Convention, la Belgique considère que les conventions suivantes ne sont pas visées par une réserve émise en vertu de l'article 26(4) et contiennent une disposition qui prévoit une procédure d'arbitrage pour le règlement de questions non résolues soulevées par un cas examiné en procédure amiable. Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
52	Malaisie	Article 25(5) (après modification par l'article XVII de (b))
55	Mexique	Protocole (9) (après modification par l'article XIX (7) de (a))
72	Russie (nouvelle)	Protocole (4)
86	Tadjikistan	Article 26(6)